

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180226-DEL_18_02_21_04-DE

Date de convocation 15 février 2018

Date d'affichage 15 février 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 (+ 6 procurations)

votants 28

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2018

Affichage : 26/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe, Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET,

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

TRAVAUX ENEDIS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée d'un projet de convention de servitudes qu'il conviendrait de signer avec ENEDIS pour des travaux de raccordement avec augmentation de la puissance électrique sur la parcelle cadastrée section AM n° 383 et située avenue du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer la convention de servitude avec ENEDIS pour les travaux de raccordement sur la parcelle cadastrée section AM n° 383,
- Effectuer toutes démarches, et signer tous documents permettant de mener à bien cette opération.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Didier REVEAU